Image not found or type unknown

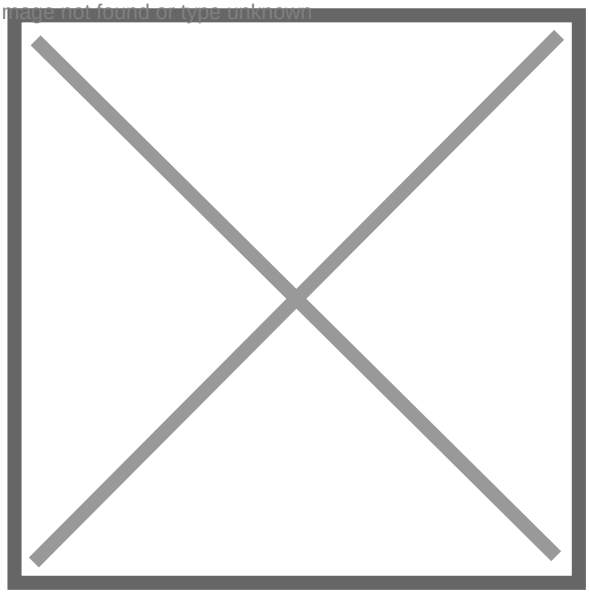

Harcelement moral au travail

Par **alilop**, le **24/03/2012** à **15:46**

Bonjour,

Je suis dans une situation de harcelement moral par mon employeur.
voilà je suis revenue de mon congé parental de 5 mois en octobre et depuis ma reprise il m'ont fait comprendre que ça ne leur plaisaient pas.
je n'ai pas récupéré mon poste ainsi que mes responsabilitées,
mon directeur ma clairement dit qu'il m'avait fait une fleur en acceptant mon 80 % alors il ne faut pas que je me pleigne.
ensuite j'ai repris mon travail à 100% et la mon responsable refuse de me parler la communication se fait par mail. il critique mon travail.
ensuite, il ma convoqué à un entretien disciplinaire ou là il me reproche de mettre mon portable sur le bureau et le fait que je n'écoute pas la hiérarchie.
une fois l'entretien terminé, il m'a attaqué personnellement.
je suis un peut perdu et très angoissé par ce harcelement et ne comprends pas du tout, en plus je viens de recevoir une lettre qui lance la procédure de lienciement.
que doit-je faire ?
merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **24/03/2012** à **16:14**

vous notez tous les griefs et vous les envoyez en lrar

ensuite vous attaquez aux prud'hommes pour licenciement sans motifs

essayez de saisir les mouvements féministes de vos difficultés pour vous accompagner aux prud'hommes

ne pas vous redonner votre poste après 5 mois de congé parental est un scandale

pour tout savoir sur le harcèlement moral

http://www.fbls.net/harcelement.htm

pour tout savoir sur les prud'hommes

http://www.fbls.net/conseilprudhommeP.htm

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **16:55**

Bonjour

Vous avez eu une visite médicale de reprise à la médecine du travail?

Votre enfant à 3 ans maintenant?

Votre employeur ne connait pas la législation du travail concernant le congé parental, il va être temps de la lui enseigner.

Par **alilop**, le **26/03/2012** à **13:46**

merci pour vos réponse
il me convoque ce vendredi et j'ai une mise à pieds.
est ce qu'iol à le droit de me mettre à pied en accident de travail ?
est ce que vous pensez que je peux gagner au prud'homme.
merci

Par **pat76**, le **26/03/2012** à **20:14**

Bonjour

Vous avez-eu une visite médicale de reprise à la médecine du travail avant de reprendre votre poste en temps partiel?

Par **alilop**, le **27/03/2012** à **09:27**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour

oui j'ai eu une visite medical en octobre je suis revenu de 5 mois de congé parental et j'ai repris à 80%.

Par **pat76**, le **27/03/2012** à **14:01**

Bonjour

Réunissez le plus de preuves possible concernant le harcèlement moral dont vous êtes victime.

Vous êtes en accident de travail actuellement?

Par **alilop**, le **27/03/2012** à **14:27**

oui je suis en accident travail depuis le 19/03, je n'ai pas bqp de preuve que des mails et encore il a fait très attention.
comment ca se passe au niveau du payement de la secu ?

merci pour vos réponses

Par **alilop**, le **03/04/2012** à **19:42**

Bonsoir tout le monde
je viens de voir que la sécu me refusait l'accident de travail est ce que qqun peux me dire si ca peux passer en accident de travail ou si il faut me mettre en maladie.
Comment ce passe les indémnisation de la sécu ?
MERCI POUR VOS REPONSE

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés